

Le chancre coloré du platane

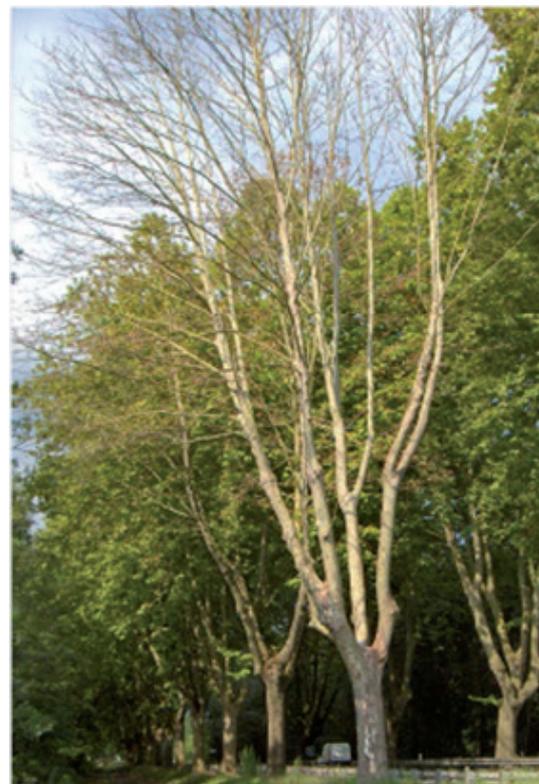
Origine et morphologie

Le chancre coloré est une maladie grave provoquée par le champignon *Ceratocystis platani*, agent pathogène du chancre coloré qui s'attaque uniquement aux platanes.

Il aurait été importé lors du débarquement de Provence de 1944 via les caisses de munitions américaines. Après avoir gagné le sud de la France, il a aujourd'hui remonté la vallée du Rhône et s'est étendu à d'autres pays européens comme l'Italie, la Suisse, la Grèce et plus récemment l'Espagne.

La Savoie a constaté son premier cas de contamination fin 2006. Le champignon se propage aussi bien dans le sol que dans l'air ou dans l'eau, soit de proche en proche au niveau racinaire, soit par contact avec une plaie issue de l'élagage, d'un choc... Il progresse donc très vite et le principal vecteur de la maladie reste l'homme ! Les symptômes extérieurs sont tardifs et difficiles à reconnaître, d'autant plus qu'ils ressemblent à ceux d'autres maladies moins graves :

- ✓ diminution de la densité voire disparition du feuillage,
- ✓ diminution de la taille des feuilles,
- ✓ plaques d'écorce grises et craquelées restant adhérentes au tronc,
- ✓ longues tâches verticales et violacées sur le tronc (plus visibles sur bois mouillé).



Modes de dissémination

- . eau
- . racines
- . plaies de l'arbre

Impacts directs

Le champignon du chancre coloré bloque les canaux de sève des platanes et les condamne ainsi à mourir par assèchement en deux à cinq ans.

À ce jour, il n'existe aucun traitement efficace contre ce parasite. Souvent utilisés en alignement routier, les platanes sont fragilisés par la maladie, ce qui augmente fortement le risque de chute de branches, voire de l'arbre tout entier en cas de vents violents.

Ce risque est d'autant plus lourd que le diagnostic est difficile et pas toujours pratiqué à temps.

Les platanes sont très présents dans notre paysage : sur les places de villages, en bord de route, ou par exemple sur l'esplanade d'Aix-les-Bains et aux abords de l'abbaye d'Hautecombe.

La contamination progressant vite, la lutte contre le chancre coloré permettra aussi la sauvegarde de notre patrimoine commun.



Méthodes de lutte :

- . diagnostic régulier
- . interventions minimales, uniquement en période froide et sèche
- . nettoyage et désinfection des outils et engins

(voir au verso)



Traitement sanitaire !

A ce jour, malgré les recherches intensives de l'INRA (Institut national de recherche agricole), il n'existe aucun traitement capable de soigner les platanes victimes du chancre coloré. Il existe en revanche des produits cicatrisants sensés limiter les risques liés aux champignons, mais leur efficacité fait encore débat parmi les professionnels.

Plusieurs démarches contre cette colonisation

En l'absence de traitement contre le chancre coloré, il faut protéger les platanes avant leur contamination.

Platanes et autres arbres

Platanes or not platanes ?

Malgré le risque lié au chancre coloré, on plante encore couramment des platanes, en raison de leurs bonnes facultés d'adaptation et de leurs qualités esthétiques.

Les alignements monospécifiques et la plantation de platanes en bord de cours d'eau sont pourtant des facteurs aggravants de la propagation du chancre coloré. Varier les espèces d'arbres permet donc de faire obstacle à la propagation du chancre coloré.

Platanes sains

Ouvrir l'oeil

Les symptômes du chancre coloré sont difficiles à déceler, surtout les nécroses intérieures du tronc, qui sont révélées par des tâches verticales et violacées de dix à quarante centimètres de long, sur un à trois centimètres de large.

Si vous croyez les avoir reconnues mais qu'il vous reste un doute, voici une astuce : arrosez l'écorce, elles apparaîtront alors beaucoup plus nettement (stries noires sur bois vert).

Platanes contaminés

S'appuyer sur les experts

En présence de symptômes ou en suspicion de chancre coloré du platane, vous devez faire une déclaration au Service Régional de l'Alimentation (SRAL). Ce service centralise à la fois :

- les diagnostics en lien avec un laboratoire certifié
- et le suivi des chantiers délégué à la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON).

SRAL : 04 78 63 25 65

sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Les actions menées par le Département

Veille : suivi du cadre législatif, connaissance des pratiques

Gestion : entretien et surveillance du réseau routier sur 3 200 km, bilan sanitaire sur 4 500 arbres routiers en 2007, campagne d'abattage de 38 arbres en 2015

Suivre la procédure fixée par arrêté ministériel

La plantation de platanes est interdite, quelle que soit la variété, dans un périmètre de précaution de trente-cinq mètres autour d'un platane atteint par le chancre coloré et pendant dix ans après la contamination d'un site.

Il existe une procédure type pour les interventions nécessaires dans les secteurs touchés par le chancre (voir arrêté ministériel du 22 décembre 2015).

Limiter les interventions

La meilleure prévention reste de limiter au maximum les blessures causées aux platanes, volontaires ou non.

En cas d'interventions nécessaires à leur entretien :

- ✓ agissez en hiver car le chancre coloré est moins virulent,
- ✓ nettoyez et désinfectez bien votre matériel (outillage et véhicule) à chaque sortie du chantier, par pulvérisation ou badigeonnage à base d'alcool à brûler ou d'eau de javel.

Cette mesure est obligatoire dans le cadre de l'arrêté ministériel. La liste des produits autorisés est disponible sur e-phy.agriculture.gouv.fr.

De plus, l'utilisation de griffes anglaises ou crampons est interdite, sauf pour l'abattage par démontage.

La lutte contre le chancre coloré est obligatoire sur tout le territoire national pour toute personne physique ou morale « lui appartenant ou exploités par elle ». (arrêté ministériel du 22 décembre 2015)

Sensibilisation : réunions d'information

Formation interne : plus de 150 agents de terrain

Contact : environnement@savoie.fr